



DECLARATION DE BRAZZAVILLE

POSITION COMMUNE DES MINISTRES EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE EN VUE DE LA PREPARATION DES ECHEANCES DE NEGOCIATION POST COPENHAGUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous, Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), réunis le 21 avril 2010 à Brazzaville, en République du Congo,

Ayant pris acte de l'Accord de Copenhague du 19 décembre 2009 sur le climat.

Ayant conscience que :

- La réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que la conservation, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier (REDD+) sont des éléments cruciaux des efforts mondiaux pour la lutte contre les changements climatiques.

Considérant que :

- La communauté internationale a reconnu l'importance vitale de réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts et le besoin d'augmenter l'absorption par les puits forestiers dans le cadre de l'Accord de Copenhague ;
- Les pays développés se sont engagés dans le cadre de cet Accord à mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles en faveur des pays en voie de développement pour financer les actions d'adaptation et d'atténuation ;
- La poursuite du dialogue pour la mise en place d'un partenariat mondial sur la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+) est

essentielle dans le cadre des négociations visant l'adoption d'un accord juridiquement contraignant sur le climat.

Reconnaissant que :

- La déclaration politique des pays de la CEEAC et de la COMIFAC faite en octobre 2009 à Kinshasa a permis d'impulser une réelle mobilisation des hautes autorités d'Afrique Centrale pour les négociations sur les changements climatiques ;
- Les forêts du Bassin du Congo, propriété des Etats qui les abritent, assurent les services environnementaux essentiels à l'humanité, notamment la régulation et la stabilisation du climat global ;
- Les forêts du Bassin du Congo sont faiblement déforestées et dégradées, mais restent toutefois soumises à la pression liée aux besoins de développement futurs ;
- La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers et de la biodiversité passent par l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations riveraines et des peuples autochtones.

Réaffirmons que :

- L'Afrique Centrale est concernée par les questions d'adaptation, d'atténuation, de transfert de technologie, de financement et de renforcement des capacités ;
- Les pays membres de la CEEAC-COMIFAC sont déterminés à poursuivre leurs efforts de gestion durable de leurs ressources forestières et de leurs terroirs ruraux, à travers des politiques appropriées et un mode d'aménagement qui assure des services économiques, écologiques et sociaux ;
- Les recommandations formulées lors de la réunion de Paris sur la coordination des zones ciblées par les financements « fast start » par les Ministres des pays membres de la CEEAC-COMIFAC restent d'actualité.

Soutenons que :

- La coordination des fonds « fast start » prenne en compte les spécificités des forêts du bassin du Congo faiblement déforestées/dégradées et qu'elles soient traitées au même pied d'égalité que les autres grands bassins forestiers tropicaux ;
- Cette coordination doit prévoir des critères pour pré-affecter équitablement les fonds « fast start », non seulement basés sur les taux de déforestation et la volonté des bailleurs, mais aussi sur les besoins exprimés par les pays ;
- Les procédures d'accès et de décaissement doivent être harmonisées et allégées afin de permettre aux pays de la COMIFAC de bénéficier équitablement de ces financements ;
- Les mécanismes de coordination et de transparence sont déterminants pour le succès du partenariat REDD+. Pour cela, il est important de mettre en place un système de coordination des sources et des initiatives de financements précoces REDD+;
- La communauté internationale prévoit une allocation d'urgence de 200 millions US\$ au titre des financements précoces pour les pays du Bassin du Congo afin d'appuyer leurs actions pendant la phase de préparation (readiness) avec le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC), le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et l'ONU-REDD comme principaux partenaires pour la mise en œuvre ;
- La communauté internationale appuie le financement de la phase 2 du processus REDD+ des pays membres de la CEEAC-COMIFAC portant sur la mise en œuvre des stratégies nationales REDD+ développées dans la phase 1 avec comme principaux partenaires le Programme d'Investissement pour les Forêts (FIP), le FFBC, le FCPF, l'ONU-REDD, la Banque de Développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC), etc.
- Un secrétariat léger soit mis en place pour suivre et faire des propositions pour une meilleure répartition des financements et initiatives « fast start », ainsi qu'une meilleure représentation des pays d'Afrique Centrale selon le principe de deux pays par région. A cet effet, la

République Centrafricaine devrait y siéger aux côtés de la République Démocratique du Congo ;

- Les partenaires au développement des pays membres de la CEEAC-COMIFAC harmonisent et coordonnent leurs interventions autour des R-PP nationaux ;
- L'organisation en République du Congo du second Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC 2) dans de brefs délais à Impfondo sous le thème « Peuples autochtones et dynamique de la conservation de la biodiversité », comme une des activités majeures pour la région dans le cadre de la célébration des années internationales de la biodiversité ou des forêts puisse prendre en compte les préoccupations liées aux changements climatiques.

Félicitons :

- Madame Wangari Mathaai, Prix Nobel de la Paix et Ambassadeur itinérant des Forêts du Bassin du Congo pour son action de lobbying/plaidoyer en faveur du financement des écosystèmes forestiers de la sous-région au plan international et l'encourageons dans ses missions afin qu'elle intervienne dans la facilitation des négociations post-Copenhague pour que la Conférence de Cancun soit un succès (adoption d'un accord juridiquement contraignant sur le climat).

Appelons :

- Les pays développés à accroître leurs appuis pour augmenter le montant des financements précoces REDD+ et pour soutenir les actions d'adaptation ;
- La communauté internationale à poursuivre les négociations afin d'aboutir à un accord climat juridiquement contraignant post Kyoto ;
- La mise en place d'une Coordination Sous-Régionale REDD+ dépendante de la COMIFAC qui aura pour missions d'élaborer des politiques, des stratégies, des normes et plans d'action sur le REDD+ en Afrique Centrale en collaboration avec toutes les parties prenantes y compris les partenaires au développement, la société civile et les peuples autochtones. La République du Congo a été désignée pour diriger cette coordination. Les termes de référence spécifiques relatifs à ladite coordination sous-régionale devront être proposés par le

Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en collaboration avec la République du Congo;

- Les autres Etats membres de la CEEAC-COMIFAC à adhérer à l'instar de la République Démocratique du Congo et la République du Congo au programme ONU-REDD.

Sollicitons que :

- La présente Déclaration soit transmise par le Président en exercice de la CEEAC, Son Excellence Idriss DEBY ITNO, à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains sur les changements climatiques à Addis-Ababa le 11 mai 2010 pour endossement ;
- Le Président de la République du Congo, son Excellence Denis SASSOU-NGUESSO porte la position commune de l'Afrique Centrale concernant la préparation des échéances de négociations post Copenhague à la Conférence Internationale d'Oslo sur les changements climatiques du 27 mai 2010.

Fait à Brazzaville, le 21 avril 2010

Les Ministres